



Coordination Nationale Infirmière

270 Bd Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
6508 / RC 1249 / I

COMPTE RENDU REUNION MINISTERIELLE DU 12 JANVIER 2006

*Présents : Monsieur Le Ministre Xavier Bertrand (Santé)
Monsieur le Ministre Philippe Bas (Sécurité sociale et personnes âgées)
Monsieur Habert (Conseiller technique)
Mme Genay (idem)
Mme Coudray et Mme Merle de la DHOS*

*FO, CGT, CFDT, CFTC, SNCH, SUD, UNSA, CGC/CFE
Coordination Nationale Infirmière, FNI, Convergence Infirmière, SNILL
ANFIIDE, UNASIIF, CEFIEC, AFDS, SAFI, FNESI, UNAIBODE, APOIIF*

Le Ministre de la Santé ouvre le débat .

Le sujet est la création ou non de l'Ordre Infirmier. Est ce qu'il faut créer une structure ? Pourquoi faire ? Quel nom porterait elle ? Quelle relation aurait elle avec les institutions et les syndicats ?

Peut on trouver un consensus entre tous les participants, c'est à dire les syndicats pluricatégoriels, les syndicats professionnels et les associations infirmières ?

Après avoir posé ces questions le Ministre propose un tour de table.

FO, CGT, CFDT, CFTC et SUD sont contres pour diverses raisons :

Les salariés majoritaires dans la profession sont représentés par les syndicats.

Unicité utile pour les Pouvoirs Publics mais ne servira pas à la reconnaissance de la profession.

Proposent de développer le Conseil Supérieur des Professions paramédicales (CSPPM).

Pas à l'ordre du jour de la profession.

Contre la cotisation obligatoire.

Par contre ils sont ouvert a des négociations pour trouver d'autres solutions alternatives à l'Ordre.

CGC/CFE est pour l'Ordre. Les infirmières peuvent s'exprimer dans les établissements grace aux élections professionnelles mais pas nationalement. C'est la profession la plus importante (450000) et il lui est impossible de donner son avis sur la politique de la Santé.

UNSA pour le moment est contre car ce n'est pas la préoccupation des infirmières.

SNCH réfléchit mais constate qu'il n'y a rien pour permettre aux infirmières de s'exprimer.

Tous les syndicats d'infirmiers libéraux ont réaffirmé leur soutien à la création de l'Ordre mais ne doit pas concerner que les libéraux.

La Coordination Infirmière explique la différence entre l'Ordre et le syndicat et la nécessité des 2.

L'Ordre n'enlève pas les prérogative des syndicats.

Personne autour de cette table peut se prévaloir de parler au nom de toutes les infirmières sachant qu'une grosse partie n'est ni syndiquée ni associée. Donc il faut leur demander directement leur avis. C'est ce que nous avons fait avec l'aide des associations par des congrès, des états généraux et un sondage.



04 91 74 50 70 /



04 91 74 61 47 /



: coord-nat-inf@wanadoo.fr

coordination-nationale-infirmiere.org



Coordination Nationale Infirmière

270 Bd Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
6508 / RC 1249 / I

En effet l'APOIIF et la CNI ont réalisé un sondage par l'intermédiaire des sites Internet infirmiers et 92% des réponses ont répondu positivement.

L'APOIIF après avoir expliqué pourquoi ils se sont créés, on fait remarqué que la majorité des pays européen ont un Ordre infirmier et que la France est toujours en retard. La France n'applique pas les accord de Bologne.

ANFIIDE : l'Ordre est important pour optimiser les compétences infirmières, suivre la qualité des soins, permettre la participation de la profession dans la Santé Publique et aider l'infirmière face a ses responsabilités croissantes.

FNESI affirme représenter 80000 étudiants infirmiers et sont Pour l'Ordre.

Les autres associations infirmières soutiennent le projet de l'Ordre.

Au bout de 2 heures de débat, le Ministre a conclu :

Il est heureux de voir qu'il n'y a pas une opposition franche pour créer quelque chose. Que les discours ont été cordiaux. Que la Loi qui doit passer le 26 janvier à l'Assemblée Nationale doit être amendée car pose problème sur la place des syndicats et la cotisation obligatoire.

Le Ministre va nommer un représentant du Ministère qui devra organiser autant de réunions nécessaires avec tous les intervenants présents ce jour, afin que dans 1 mois nous ayons trouvé un consensus. Si nous n'avons pas de consensus le Ministre prendra sa décision en son âme et conscience.

Nous attendons donc la prochaine convocation et espérons que les députés voterons la Loi le 26 janvier en sachant qu'elle doit aussi passer au Sénat et revenir à l'Assemblée Nationale pour une deuxième lecture.

*François IZARD
Président CNI*